

Réf: Dossier N° 073789

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « EMMANUEL GLORY GROUP »

Siège social Abidjan, Bingerville, FEH KESSE, Lot 12, Ilot 3

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du lundi 07 février 2022 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le lundi 07 février 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EMMANUEL GLORY GROUP »

Objet :  
-BTP  
-FROID  
-CONSULTANCE  
-MATERIEL INFORMATIQUE  
ELECTRICITE  
DIVER  
S

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

L'acquisition, de location et la vente de tous les biens meubles et immeubles

-L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie de tout ou partie des biens sociaux

-La prise en location gérance de tous fonds de commerce

-La prise de participation dans toute société existante devant être créée

-Et généralement, toute opération financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Bingerville, FEH KESSE, Lot 12, Ilot 3

Dirigeant(s) : M FOLITIE BI TRAZIE GERARD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00464 du 07/02/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°04332/GTCA/RC/2022 du 07/02/2022

